

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'EPINAY SOUS SENART**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-02

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Épinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Président du CCAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-14 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS ;

VU la délibération portant adoption du budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU le compte de gestion 2025 dressé par le Comptable public ;

VU le compte administratif 2025 établi par le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif retrace l'ensemble des opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT la concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président du CCAS s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions en vigueur et que la présidence de séance a été assurée par Monsieur Philippe DEMONTES, Vice-Président du CCAS ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par :

- 5 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

PREND ACTE

De la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2025, lequel se résume conformément au tableau ci-dessous :

Libellé section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 188,52 €	23 188,52 €
Fonctionnement	710 640,69 €	698 934,10 €	-11 706,59 €	50 669,85 €	38 963,26 €
TOTAL	710 640,69 €	698 934,10 €	-11 706,59 €	73 858,37 €	62 151,78 €

APPROUVE

Le Compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale d'Épinay-sous-Sénart arrêté comme suit :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **38 963,26 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement : **23 188,52 €**
- Résultat global de clôture : **62 151,78 €**

ARRÊTE

Les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils figurent au compte administratif.

PRÉCISE

Que les résultats de l'exercice 2025 feront l'objet d'une affectation par délibération distincte.

AUTORISE

Monsieur le Vice-Président assurant la présidence de séance à signer tout document afférent à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne et conservée au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

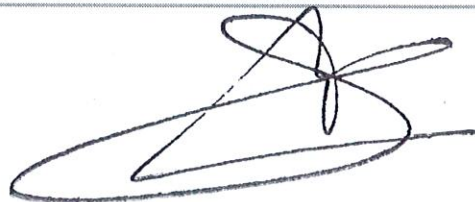
Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS

Damien ALLOUCH



La secrétaire de séance

Sarah GIRARD-ZIANI

